

18 FR.
PAR AN.

LE REPUBLICAIN

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

Lyon. Rhod. Bep.
Un an. 18 24 30
Six mois 9 12 15
Trois mois 4 50 7 50

ON S'ABONNE

A Lyon, rue Centrale, 3.
A Paris, chez LÉON LÉVY et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
Bureaux, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRIGNAN.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUNK, gérant.

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

AVIS.

Les citoyens qui sont porteurs de pétitions pour le rappel du général Bugeaud, sont instamment priés de les rapporter au bureau du *Republicain*.

Nous avertissons en même temps les patriotes connus qui voudraient faire signer la pétition pour la restitution du milliard, que nous sommes en mesure de leur en remettre des exemplaires.

Lyon, 22 mars.

La loi sur les clubs.

Le ministère a interrompu la discussion importante sur le budget pour présenter le projet de loi sur les clubs. On comprend son impatience à l'approche des élections. Il espère obtenir de nouvelles armes contre le droit de réunion. Il y aura bien quelque paragraphe relatif aux assemblées préparatoires électorales, au moyen duquel on avisera à les rendre impossibles ou à gêner leur liberté.

On prépare, d'un autre côté, un projet relatif au rétablissement du timbre sur les journaux, et à l'augmentation de leur cautionnement. Tout cela se tient, est logique, et découle de la même pensée. Quand on veut supprimer le temps, rétablir les institutions du passé, étouffer le progrès, il faut atteindre tout ce qui le constate, le sollicite et le détermine. La presse et les clubs sont les deux moyens les plus sûrs et les plus actifs de toute propagande. Sentinelles avancées de la civilisation, elles signalent toutes les manœuvres qui tendent à l'entraver: on conçoit que pour mieux les surprendre, il faille tout d'abord égorger.

Déjà, par mille intrigues, on a circonvenu les propriétaires des locaux qui servaient de lieux de réunion; on a interdit toute perception qui pût couvrir les frais de location des salles, et rendre presque illusoire un droit pour lequel s'est faite la Révolution de février. Grâce au zèle des socialistes, à l'ardeur d'instruction qui se manifeste dans le Peuple, tous ces obstacles n'ont point suffi. Condamnations, amendes, prisons, rien n'a découragé les généreux propagateurs des vérités nouvelles, l'administration est aux abois. Tout prétexte lui a été retiré: les clubs ont modéré les sentiments pénibles que leur causait tant de turpitude et d'ignorance dans les actes du gouvernement. Refoulant les généreuses passions qui protestaient contre l'oubli des misères qui épuisent le sein de la patrie, ils se sont bornés à l'enseignement des doctrines qui of-

frent un remède à tant de maux; et, considérant comme résultat de l'ignorance toutes les iniquités commises, ils se sont appliqués à étudier par quelles mesures économiques, par quels stimulants moraux, il serait possible d'apporter un soulagement aux douleurs générales. Ces prédications ont semblé éminemment dangereuses au pouvoir réactionnaire qui tient en ses mains les destinées du pays; on raison sans doute de la bonne foi qui y présidait; aussi demande-t-il aujourd'hui la fermeture des clubs. Nous comprenons volontiers, de la part de MM. Faucher, Barrot et Falloux ces prétentions absolues à supprimer tous les foyers d'où peut jaillir la vérité. Leur respectable administration ne peut supporter le grand jour: politique extérieure, gestion intérieure, tout est empreint de fourberie, d'ignorance et de misérables préoccupations personnelles. Mais qu'un membre de l'ancien gouvernement provisoire, un homme qui a lâchement flagorné le Peuple dans les jours de sa puissance, vienne substituer au projet primitif, qui avait au moins le mérite de l'audace, un plan jésuitique, à l'aide duquel, tout en conservant l'apparence du respect pour la Constitution, on réduit à néant le droit qu'on prétend réglementer, nous trouvons cela misérable et digne du mépris.

Quoi qu'il arrive, en comprimant l'expression des besoins du pays, on rendra seulement plus terrible l'explosion des mécontentements et des désillusions populaires.

Hier, vous releviez l'échafaud politique abattu en février, aujourd'hui vous portez la main sur l'une des garanties qui permettaient au Peuple l'expansion de ses espérances. La voie dans laquelle vous vous engagez conduit à une révolution, et vous avez, les premiers, pros crit la clémence.

Pour nous, socialistes, cet aveuglement remplit notre âme de tristesse, car il préside des commotions violentes que nous aurions voulu éviter à notre patrie... Vous avez semé la haine, vous recueillerez la vengeance.

Ed. HERVE.

La dépêche télégraphique suivante est arrivée hier à la préfecture du Rhône:

« Le ministre de l'intérieur aux citoyens préfets des départements.

« L'Assemblée nationale a délibéré hier sur le paragraphe 1er du projet de loi sur les clubs, qui est ainsi conçu:

« Les clubs sont interdits. »

« Ce paragraphe a été adopté à la majorité de 378 voix sur 737. »

Nous nous réservons de donner demain les réflexions pénibles que nous suggèrent cet inconcevable vote de

l'Assemblée. Nous n'avons pas besoin d'engager nos frères les travailleurs à rester calmes et à résister à toutes les provocations qui pourraient préluder à la fermeture des clubs. Ils savent comme nous que les royalistes ne demandent qu'un prétexte pour il y a et ab requie adunizant

Manifeste de la rue de Poitiers

Le manifeste du comité de la rue de Poitiers est vraiment une pièce curieuse; curieuse par la rédaction, mais curieuse surtout par les soixante-treize signatures dont elle est ornée. C'est à n'y pas croire, et nous nous demandons qui donc pourra prendre au sérieux cet assemblage, ce mélange de disparates: l'Univers religieux à côté du Siècle; Sieur Kerdrel à côté du sceptique Cousin; Berryer en face du duc de Padoue; La Fialin, se disant de Persigny, le chef de la domesticité de l'Elysée-National, côte à côte avec l'arrêteur de 1840; Thiers; ce serait à prendre pour d'anciens complices qui se retrouvent. Saint Montalembert, de bête figure, donnant la main au satanique Taschereau; Moïse, le proscrip teur, le jugeur de 1815, saluant de son plus gracieux sourire Regnault de St-Jean-d'Angély, le fils de l'une des plus nobles victimes de cette époque réactionnaire. Destèze et Cambacères, ces deux noms nous reportent à 1793; qui se serait attendu à les voir se couder? Léon de Malleville et Lucien Murat! Si le cit. Lucien Murat connaissait l'histoire de ses compatriotes du Lot et de Tarn-et-Garonne, il comprendrait notre étonnement. Baze et Contil ouvrent le *Moniteur* de 1848 en mai, juin et juillet: le premier voulait le maintien de la proscription pour les Bonaparte, le second leur rappel. Le respectable Blin de Bourdon et cet ex-pair de France Victor Hugo, que n'atteint pas l'amendement de Pierre Leroux. De Chataix-Périgord et Durand (de Romorantin): le cit. Durand tient donc à ne pas être réélu? Le gélier de Blaye, maréchal Bugeaud, et les citoyens Béchard, de Raineville, et autres souteneurs des vertus pudiques de madame de Berry. Passons pour la plupart.

Le reste ne vaut pas la peine d'être nommé.

Bonnes gens! qui se figurent que le Peuple va les prendre au sérieux; franchement, c'est de la démence. Toutefois, l'on comprend qu'en présence de pareils tripotages il faille au cit. Bonaparte et à sa domesticité, la loi sur les clubs.

Nous le disons avec conviction, le Peuple prendra peu compte de ces listes officielles, il aura ses listes à lui, et celles-là seules auront cours dans les ateliers et dans les campagnes; le Peuple fera les élections, soyez-en convaincus, et il les fera à sa guise.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN, DU 23 MARS.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIERE PARTIE.

L'ordre de la vente suprême.

Le lendemain, comme le tambour battait à la caserne pour faire rentrer les compagnies qu'on venait de relever à la garde du rempart, Bories, qui avait été de service pendant la matinée, se trouva réuni à ses compagnons.

Après le dîner militaire, d'un quart d'heure, les officiers du corps entrèrent dans la cour pour l'heure de récréation. Les quatre sergents se livrèrent quelques instants aux exercices de l'escrime, qui remplissaient les loisirs de la garnison; puis ils cherchèrent à s'isoler le plus tôt possible de leurs camarades.

La cour, remplie de faisceaux d'armes, entourée d'arcades et protégée par de hautes murailles, était en partie remplie d'ombre; le soleil dardait seulement sous une des arcades dont son vaste carré était bordé. Ce fut dans cet endroit, dont les joueurs s'éloignaient, que les quatre sous-officiers allèrent s'asseoir sur le banc le plus exposé à la chaleur. C'était sur ce banc, à cette heure, que bien souvent déjà les quatre sergents, laissant leurs compagnons, dont le bras était plus exercé que l'esprit, continuer les jeux militaires,

étaient venus échanger leurs pensées, leurs confidences mutuelles, et, dans les douces aspirations de l'amour et du patriotisme, appeler autour d'eux toutes les visions de l'avenir. Les amis de Bories, comme ils le disaient la veille, avaient remarqué depuis quelques jours chez le jeune chef de carbonari une préoccupation extraordinaire, et ces plis du front causés par des pensées impérieuses, incessantes, qui apportent dix années de plus sur la tête de l'homme. Mais lorsqu'ils avaient témoigné leurs inquiétudes à ce sujet, Bories s'était contenté de répondre de la manière la plus évasive.

Pour eux, dans les devoirs du carbonarisme, ils devaient confiance entière à celui qui était chef de la vente de La Rochelle, et, dans l'association générale, membre du bataillon.

Ils se hâtèrent de lui confesser l'imprudence qu'ils avaient commise en s'entretenant de la société secrète et des lois qui la régissaient, sur le rocher du rivage; ils parlèrent de cette ombre qui avait paru les entendre, et de cette voix qui leur avait répondu.

L'incident ne pouvait être mieux compris de Bories que d'eux-mêmes; ils cessèrent bientôt d'y songer; et Bories, qui avait des motifs particuliers pour cela, ramena ses compagnons à parler de l'essence même de la société et à rappeler en quelque sorte devant lui l'esprit et les sentiments qu'ils y apportaient.

Certes, disait Raoulx, le but de l'association est juste et grand; la mission qu'on nous a confiée est sainte: relever les esprits abattus par le servilisme, dégager de ses voiles la pensée libérale, rallier toutes les intelligences vers le centre commun de l'émancipation humaine... Mais dans les temps où nous vivons, en présence de ce qui se passe, cette intervention apostolique est plus difficile pour des hommes de cœur que de servir la liberté les armes à la main, en y jouant sa vie.

C'est une raison de plus de persévérer dans cette tâche, si elle est difficile et pénible, dit Pommier; d'éloigner toute

pensée de révolution sanguinaire, et de travailler ardemment à celle du progrès, que Dieu prépare sans doute pour l'humanité.

Telle est toujours votre opinion, mes amis? demanda Bories d'un accent profond.

Sans doute, dit Pommier.

Nous l'avons toujours professée ensemble, ajouta Raoulx. Parlez pour vous, mes amis, dit Goubin, car pour moi, dans certains moments où mon sang bouillonne, il me serait bien plus agréable de marcher front levé contre l'ennemi, et de prêcher à coups de sabre.

Oh! nous le savons, dit Raoulx.

Je suis bon et patient, pourtant, reprit Goubin, et je m'enrage jamais qu'à juste titre... par exemple, quand on nous mène trop souvent à la messe.

Le grand mal... Que l'importe? dirent ses amis.

Savez-vous comment je prie quand je vais à la messe? continua le plus jeune des sergents. D'abord, en l'entendant sonner, je pense que nos pères n'avaient pas eu une mauvaise idée de fonder toutes ces cloches-là pour en faire des canons, qui, en guise d'orgaison, allaient sonner au loin le combat et la victoire.

Ah! si les jésuites le savaient!

Ensuite, quand je vois le prêtre officier au milieu de tous ses bijoux d'or et d'argent, je tire ma belle pièce de cinq francs, marquée au nom de la République, et je me dis que Dieu était bien plus satisfait quand, avec l'argent de ses autels, on battait monnaie pour les pauvres.

Ah! si les jésuites l'entendaient!

Puis, en sortant de l'église, il faut revenir ici obéir à nos officiers royalistes! à nos officiers de droit divin!

Décorés du Lys, interrompirent ses compagnons, et que tu appelles les compagnons d'Ulysse... le nom leur en est resté.

Ensuite, reprit Goubin, à peine met-on le pied dehors qu'on rencontre des Suisses... des Suisses dans la même gar-

Bourges, 19 mars.

Le drame se déroule, les acteurs paraissent tour à tour, et semblent chacun vouloir emporter un morceau de l'accusation en souvenir de ce procès. Les témoins font tant et si bien, qu'il ne restera rien entre les mains du sieur de Baroche.

La cour de Bourges est un vrai panorama politique où les uns après les autres viennent défilier tous les hommes politiques de notre époque, espèce de caravansérail où l'on voit depuis les hommes du 24 Février jusqu'aux hommes du 10 Décembre! daguerréotype vivant de toutes les médiocrités révolutionnaires ou ambitieuses qui s'étaient chargées du salut de la patrie! véritable école politique, où j'aurais voulu convier tout le Peuple français pour l'édifier sur la légèreté avec laquelle il confie ses intérêts les plus chers, les intérêts d'une révolution qui avait fait naître tant d'espérances et qui fut suivie de tant de déceptions.

Aujourd'hui, les acteurs étaient de choix et ont occupé longtemps la scène. C'est d'abord un gros monsieur qui entre là comme chez lui, se pose sur une hanche, incline la tête et attend les questions. Le Dieu l'agite, il éclate; il dit se nommer Ledru-Rollin; il ne veut charger personne, fait l'éloge de ceux dont il a autorisé l'arrestation, fait l'historique du 17-mars et finalement termine par une insinuation à propos du 15 avril. Il reprend, pour se flatter d'avoir fait battre le tambour le 16 avril, afin de renverser les projets d'une faction. Il avait organisé un service de police qui l'instruisait que Blanqui était au Champ-de-Mars. Alors, pour se débarrasser de l'opposition qu'il faisait au gouvernement provisoire, il résolut de le mettre sous les verroux. Blanqui le somme de préciser des faits, Ledru répond qu'il avait des impressions et des rapports de police. Enfin, poussé à bout, il déclare ne pas vouloir passer du rôle de témoin à celui d'accusé.

En somme, Ledru prétend que la garde nationale, les clubs et les corporations ouvrières lui ont offert leur concours pour étouffer une faction. Blanqui réplique que si les clubs, les corporations ouvrières et la garde nationale étaient avec lui, Ledru-Rollin était dans la faction. Le gouvernement a eu peur d'un homme, et la conséquence de cette maladresse a été le signal de la réaction. Les royalistes, croyant avoir remporté une victoire, ont mis Paris trois jours à la terre; des citoyens ont été maltraités. Un homme a été jeté à la Seine.

Puis, divers jurés prennent la parole et se donnent le plaisir de faire poser le témoin, qui reste ainsi deux heures et demie sur la sellette. Nous avons déjà remarqué que lorsque le jury tient un républicain, l'accable de questions, tandis que la plus grande déférence est accordée aux royalistes. Que voulez-vous! on a élevé ces gens-là à la hauteur d'une mission politique, ils ne se croient plus appelés à apprécier un fait, mais bien à sauver la France des griffes des républicains, et ils ne peuvent pas, selon l'expression de l'un d'eux, lâcher les loups dans la bergerie, ce qui indique, je crois, d'avance l'issue du procès, quel que soit le peu de charges, et quelque victorieuse que soit la défense.

A la reprise de l'audience, Raspail présente des conclusions dont je vous envoie copie; elles ont pour objet de faire cesser le régime inquisitorial auquel les prisonniers sont soumis. Un gardien, dit Raspail, est placé à la porte; à chaque instant il ouvre un guichet, et à mesure que le prisonnier veut s'endormir il est réveillé par le bruit du guichet. Un autre gardien assiste constamment aux conversations des personnes qui viennent rendre visite aux prisonniers. Ces conclusions viennent s'ajouter aux détails que je vous donnai hier sur le régime extérieur et complètent la physionomie de la prison.

Le greffier entendu, la cour rejette les conclusions. Raspail s'écrie : Nous sommes condamnés d'avance! Parole fatale qui résume le procès, et que cet apôtre de la démo-

nison que nous! pour nous rappeler à chaque pas que l'étranger règne en France!

Nous les détestons autant que toi... Mais il faut souffrir et se taire.

Moi, je ne les hais pas, dit Gobin, seulement... oh! les habits bleus et les pantalons rouges, je voudrais les voir tous pendus à côté du drapeau blanc, pour leur faire malgré eux arborer les trois couleurs.

Nous savons trop, dit Raoulx, ce qu'il y a de douloureux pour nous dans un tel régime. Des officiers dont le nom fait le seul mérite, des étrangers portant le fusil au bras sur le territoire de la France, cela peut encore se comprendre par les déplorables traditions du passé et ce qu'on appelle la nécessité du moment. Mais ce qui est à jamais avilissant pour l'ordre militaire, c'est qu'il se trouve dans ses rangs les traitres qui ont provoqué et livré le colonel Caron! c'est de voir sous ses drapeaux les ignobles esclaves qui ont feint un moment la fidélité et le dévouement, pour faire tomber dans leur piège celui qui était fidèle et dévoué! voilà la honte la plus difficile à dévorer pour nous qui avons dans les veines du sang de vrai soldat... Cependant, qu'importe encore, si nous sommes, nous, purs de ces taches, loyaux et braves, incapables de livrer notre conscience devant la séduction ni la crainte; qu'importe de porter le même habit que ces misérables, si notre âme est si différente!

Où, Raoulx, tu dis bien, ajouta Pommier; restons fidèles au devoir, à l'honneur; conservons le contentement de nous-mêmes. On trouve là des forces pour supporter le reste. Bories se taisait; mais il écoutait attentivement ses compagnons.

En ce moment un roulement de tambour se fit entendre sur la place d'Armes.

Le rappel à cette heure! Ah! je me souviens... Notre capitaine est parti ce matin pour sa nouvelle destination... C'est sans doute son succès qui arrive.

Les sous-officiers se levèrent et allèrent rejoindre leur

compagnie, qui, en effet, était appelée sur la place située à l'entrée de la caserne pour présenter les armes au nouveau commandant.

Celui-ci était un jeune homme de belle apparence, de tenue parfaite, et dont l'élegant uniforme était rehaussé de la croix d'honneur.

Lorsqu'il eut passé la revue de sa compagnie, le colonel, qui l'accompagnait, fit une courte allocution aux soldats, pour leur recommander de garder au capitaine d'Herbier, qui venait les commander, le respect et l'obéissance dont ils avaient toujours fait preuve envers leurs supérieurs.

Au nom du capitaine d'Herbier, un frisson électrique parcourut les rangs des soldats, et un léger bruissement s'éleva des armes qui tremblaient à leurs bras... Il fallut l'habitude enracinée de l'obéissance passive pour qu'un cri d'indignation, un mouvement de révolte ne vint pas éclater parmi eux.

Le capitaine d'Herbier était peu de temps avant lieutenant de l'Allier, et il se trouvait au nombre des officiers dont le ministère s'était servi pour dresser l'embûche au lieutenant-colonel Caron. Il avait gagné son grade et sa croix en livrant la victime de Colmar.

Cependant la troupe resta muette, et l'irritation intérieure ne se traduisit que par le froid silence qui accueillit le nouvel officier.

Les compagnies rentrèrent. Le capitaine, qui était accompagné d'un jeune homme de la ville, resta quelques instants à s'entretenir avec celui-ci.

Bories examina attentivement ce jeune homme, puis le rejoignit au moment où, après avoir quitté le capitaine, il sortait de la place d'Armes. Il posa alors la main sur son bras, à la manière des initiés de la société secrète, et fit ensuite des doigts un signe rapide.

Le jeune citadin était Arthur d'Oberon, qui reconnut aussitôt Bories, comme il avait été reconnu par les deux frères carbonari ne se fussent-ils pas rencontrés de la lune.

PROCES DE LA HAUTE-COUR DE BOURGES.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BERANGER.

Audience du 20 mars.

Des sténographes du *Moniteur*, envoyés par le ministre de la justice prennent place dans l'hémicycle de la salle.

Régley, capitaine d'état-major. — J'ai assisté à l'envahissement de l'Assemblée. J'ai entendu Barbes et Louis Blanc.

Arnaud, huissier à la préfecture de la Seine. — Le témoin, malgré les réclamations des jurés, parle tellement bas qu'il n'est pas possible de saisir sa déposition.

Je fis changer de salle les accusés arrêtés. Je les avais vu arriver avec un drapeau. Il y avait des hommes armés. On est entré avec violence dans la salle des délégués.

Rosier, vérificateur des travaux publics, 7, rue de Lille. — Il rend compte des débats élevés à l'occasion de l'établissement d'un magasin de draps dans la maison Bobrier.

De Chabrier, capitaine d'état-major de la garde nationale, rue Bleue, 34. — Le citoyen Soisset me chargea d'une lettre du citoyen Courtais à Caussidière pour annoncer les mesures prises pour le 15. Le citoyen Caussidière répondit que la manifestation aurait lieu, mais serait pacifique.

J'ai donné à deux commissaires de police les instructions nécessaires. Il engageait le général à ne pas faire battre le rappel.

Hingray, représentant, ex-colonel de la 40^e légion. — Le citoyen Courtais m'a toujours paru loyal.

Le 13 mai, je fus prévenu de ce qui aurait lieu le 15. Ce jour-là je me présentai au pont de la Concorde; on me remit une pétition, que je remis au président.

Le 15, je vins à l'Assemblée. Le citoyen Blanqui ne m'a pas parlé. Je n'ai pas vu Blanqui, je ne laissais passer personne, je n'aurais pas fait d'exception pour lui.

Le citoyen Courtais me dit : L'Assemblée est envahie; je suis un homme deshonoré, un homme perdu.

Blanqui. — Je vais rafraîchir la mémoire du cit. Hingray, que j'ai parfaitement vu; il était en costume de colonel, à la porte de l'Assemblée. Le cit. Hingray s'était retourné en disant: Oui, oui. Il y avait un factionnaire à la porte.

Hingray. — Je ne me rappelle rien de cela; il n'y avait pas de factionnaire à la porte.

Je suis persuadé que le cit. Blanqui se trompe. Le cit. Thourret me secondait pour écarter le Peuple.

Raspail. — Un témoin viendra attester l'exactitude des faits avancés par Blanqui.

Une lettre que j'ai, fait foi que les choses se sont passées ainsi.

Blanqui. — Le cit. Xavier Durrieu est venu nous dire : Comme délégué, vous pouvez entrer.

Le citoyen Hingray. — On est venu me dire que Raspail était à la tribune.

Un juré. — Savez-vous ce qui a empêché un bataillon de se trouver sur le pont?

Le témoin. — Il est certain que l'ordre avait été donné à la 1^{re} légion; je ne sais ce qui a pu empêcher qu'elle s'y trouva. — La 1^{re} légion avait toujours fait son devoir.

Me Bethmond. — L'accusation soutient que des ordres étaient donnés immédiatement, tandis que, d'après la défense la légion devait se joindre aux autres légions.

Le citoyen Ramond de la Croisette, colonel de la 4^e légion. — Mon chef de bataillon avait pris, le 14, les ordres du citoyen Courtais.

L'ordre du colonel Saisset prescrivait de se porter sur le pont de la Concorde; il était 11 heures et demie, le 15.

A 4 heures et demie j'ai reçu l'ordre du cit. Buchez de ne pas faire battre le rappel.

Nos rapports avec le général Courtais étaient excellents.

Le cit. Reverdy, adjudant-major de la garde nationale, 4^e légion. — Nous avons vu une colonne immense, le 15 mai, près la place de la Concorde. On nous menaça de nous faire à l'eau si nous nous opposions au passage.

Il y avait sur le pont 200 baïonnettes, plus 150 baïonnettes et un bataillon de garde mobile de 4 à 500 hommes; il n'y avait pas d'autres troupes près du pont; il était midi et demi, nous n'avions aucun ordre. Nous n'avons vu ni le général Courtais, ni personne de sa part.

Bourcard, chef de bataillon, 1^{re} légion. — A 9 heures et demie, nous étions réunis à la mairie. Le colonel me dit que, d'après les ordres du général Courtais, nous devions demeurer dans nos maisons jusqu'à un ordre écrit pour aller au pont.

Le cit. Courtais avait dit : L'Assemblée n'y aura rien. Jamais le mensonge n'est arrivé de la lettre de M. de Tracy, qui m'a raconté ce qui s'est passé.

Le cit. Courtais. — Mais ma parole vaut celle de M. de Tracy.

Le témoin. — On nous demanda d'ôter nos baïonnettes; on affirmait que c'était sur les ordres du général Courtais.

Je refusai. Le général Courtais dit dans un groupe : Tous ne sont pas des traitres, il y a une exception en ma faveur. Le général Courtais, entrant dans la salle, on cria : A bas le traître; à mort le traître! Je le protégeai.

Sur la demande de Me Bethmond, le greffier donne lecture de la déposition écrite de M. de Tracy, ancien colonel de la 1^{re} légion, aujourd'hui ministre de la marine.

Me Bethmond. — Il résulte de cette déclaration que le 14 au soir M. de Tracy aurait dû recevoir des ordres, le 14 avant le soir, avant l'entretien avec le cit. Courtais. La 1^{re} légion est fort dévouée, elle se serait portée sur le pont, si on avait pu avoir l'ordre auparavant. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ordre définitif avait été donné à M. de Tracy.

Me Bethmond. — Si on eût assigné d'autres colonels et M. de Tracy? Je demande que tous les colonels soient assignés, parce qu'il y a division entre eux.

Morlhans, représentant du Peuple. — Au 15 mai je vis l'envahissement de l'Assemblée. Raspail entra en hésitant; je l'engageai à user d'influence pour faire sortir la foule; il s'y prêta fort bien.

J'ai vu Blanqui à la tribune. Je vis transporter par des ouvriers Louis Blanc; ils lui disaient : Petit diable, si tu voulais! Louis Blanc résistait et blâmait l'envahissement. Je vis Kersausie cherchant Raspail, qui me parut affligé de ce qui se passait dans la salle.

Un colloque s'établit entre le cit. Point, précédent témoin, le cit. Morlhans et Raspail.

Le cit. Point persista à soutenir que Raspail avait dit à la foule de conduire Barbes à l'Hôtel-de-Ville.

Raspail nie énergiquement cette circonstance; il ne faut pas que j'échappe à Odilon Barrot, à Thiers. J'ai droit de requérir l'arrestation du témoin.

L'art. 319 m'autorise à poursuivre le témoin; l'art. 330 me permet de requérir des poursuites.

Le cit. Point. — Ma déposition n'a pas besoin d'être corroborée par d'autres; je l'ai racontée à bien d'autres; je pourrais même trouver des témoins ayant connaissance des mêmes faits.

Raspail. — Tous ceux qui me connaissent savent que je n'ai jamais trahi personne. Je me brûlerais la cervelle si j'avais laissé à ceux que j'aurais poussés au feu, à la mort. Je n'ai jamais menti. Il m'est indifférent d'être condamné, d'être dans les cachots; je serai aussi heureux en prison que libre.

Barbes. — Je suis sorti de l'Assemblée entraîné par la foule. Je désirais que la cour entendit Lagrange. — Je me suis arrêté pour avoir mon chapeau, puis, nous sommes sortis par le pont.

Raspail n'a pas pu dire ce qu'on dit; tout le monde criait : Barbes!

— Vous êtes lié avec le capitaine d'Herbier? demanda frolement Bories.

— Je l'ai vu souvent à Paris... l'hiver passé, répondit Arthur avec embarras.

— Et vous continuez à le voir, après les services signalés qu'il a cru devoir rendre au gouvernement?

— Il est venu chez moi en arrivant, dit le vicomte d'Oberon... Je n'ai pas pu changer brusquement de manière d'être avec lui; dans les circonstances présentes, cela eût semblé le fait d'une opposition politique, qu'il ne m'est pas permis de professer trop ostensiblement dans ma position.

— Vous êtes bien prudent, monsieur, répondit le sous-officier, d'un ton qui fit baisser les yeux au noble carbonaro.

Puis il s'éloigna.

En rentrant dans la cour, il trouva ses amis à la place où ils s'étaient entretenus un moment auparavant.

— Eh bien! dit-il en se plaçant devant eux et en se croisant les bras.

— Oh! s'écria Raoulx, voilà le dernier degré de l'opprobre!

— Avoir pour supérieur un tel homme! dit Pommier; obéir à ce qui mérite tout mépris! se sentir haut placé par son caractère, et avoir au-dessus de soi ce qui devrait être écrasé dans la poussière!

— Tudieu! dit Gobin, ne fusse-je que le chien du régiment, je voudrais lui déchirer la gorge!

— Vous sentez-vous encore la force de supporter cet outrage? dit Bories. Resterez-vous encore fidèles aux principes de modération, de patience que vous exprimiez tout à l'heure?

Les jeunes gens demeurèrent un moment en silence. Puis Raoulx reprit :

CLÉMENTINE ROBERT.

l'Hôtel de-Ville, la voix de Raspail n'aurait pas été entendue. On me présentait comme un ballon d'essai; je n'avais pas besoin qu'on me fit conduire à l'Hôtel-de-Ville, c'était bien mon intention d'y aller; je n'avais pas besoin que Raspail donnât des ordres à cet effet.

Raspail. — C'est le *Deus ex machina*.

Un juré. — Avez-vous reconnu parfaitement Raspail.

Le cit. Point. — Parfaitement.

Raspail. — Je ne comprends pas. Une foule crie: Barbès, à l'Hôtel-de-Ville! Moi, je dis à deux ou trois personnes: Conduisez-le à l'Hôtel-de-Ville.

Je demanderais l'assignation de Leroy d'Etioles, chirurgien en chef.

Barbès. — J'étais auprès d'Hubert lorsqu'il a prononcé la dissolution de l'Assemblée; Raspail était sorti depuis longtemps.

Le témoin Point demande à se retirer.

Raspail. — Je vous retiens; c'est une lâcheté! Je suis bien dans les cahots, j'y ai demeuré toute ma vie.

L'audience, suspendue à deux heures, est reprise à deux heures trois quarts.

Le citoyen Recurt, représentant, ancien ministre. — Avant le 15 mai, des rapports de police nous prévinrent de ce qui se préparait. On ne voulait pas battre le rappel, parce que ça inquiétait le commerce de Paris. Je donnai des ordres partout. On me proposa de faire annoncer par le télégraphe aux départements que l'Assemblée était dissoute. Je m'y suis refusé.

On venait probablement pour s'emparer du ministère de l'intérieur et pour faire annoncer un autre gouvernement.

On a enlevé les sceaux du ministère de l'intérieur. On me prêtait d'avance d'un renversement prochain du gouvernement. On annonça que des hommes puissants, les chefs même de la garde nationale étaient du complot. J'avais, et le gouvernement aussi, une confiance entière au général Courtais.

Sobrier. — J'étais allé au ministère de l'intérieur pour protéger le ministre.

Le citoyen Recurt. — Sobrier n'a pris aucune part active aux tentatives faites au ministère.

Villain. — La société des droits de l'homme n'a pas pris part à la manifestation, pourquoi a-t-on donné ordre de l'arrêter et de faire une perquisition?

Le citoyen Recurt. — C'est sur le rapport qui m'avait été fait.

Le citoyen Sobrier s'est retiré volontairement de la préfecture de police. Il m'a paru aimé, aux environs du 15 mai, des meilleures intentions.

Villain. — La société des Droits de l'Homme s'est mise en permanence quand il y a eu danger pour la République.

Barbès. — Le citoyen Barbès, déjà entendu et qui est revenu, a pu faire des recherches pour savoir comment avaient été intercalés au *Moniteur* les mots: deux heures de pillage de la ville de Paris; je demande qu'il soit rappelé.

Glovis, chef de bataillon, 4e légion, a vu l'envahissement. Les gardes nationaux ont été leurs baïonnettes.

Le citoyen Courtais dit qu'on devait suivre ses ordres et ne pas se mettre au travers; que le président de l'Assemblée n'avait pas le droit de nous donner d'ordres. Faites monter votre bataillon sur le trottoir, déposer les armes, et attendez mes ordres. Ces ordres ne sont pas venus.

Frain, capitaine, 4e légion. — Par ordre du président de l'Assemblée, nous faisons barrer le pont de la Concorde. Le général Courtais nous donna l'ordre de nous tenir parallèlement aux trottoirs, de manière à laisser la chaussée libre. Le général répondit que lui seul avait le droit de commander.

La garde mobile était au milieu du pont.

Chevalier, sous-lieutenant de la garde nationale, 10e légion. — Le cit. Courtais était disposé à laisser passer le Peuple et contraria les ordres donnés par le président de l'Assemblée pour barrer le pont.

Sur les interpellations de M. Bethmond, le témoin dit que le citoyen Courtais, vers onze heures, témoignait son déplaisir de ce que son bataillon fût entravé; il l'engagea à le faire presser pour venir s'opposer à l'approche de la foule.

Petit, garçon de bureau à l'Assemblée nationale. — J'ai vu entrer les délégués. — Le général a fait retirer les baïonnettes des fusils.

Bureau de Puy, représentant, questeur à l'Assemblée nationale. — Des bataillons devaient être placés au pont de la Concorde; au dernier moment, il n'y avait pas de troupes; nous donnâmes des ordres alors.

Les envahisseurs franchissaient la grille; — le général Courtais écrivait; — les gardes nationaux ôtaient les baïonnettes de leurs fusils. — Je présume qu'on exigeait de lui un ordre par écrit.

J'ai donné un ordre contraire à celui qu'avait donné le général Courtais.

Thenon, employé aux affaires étrangères. — Le général Courtais a donné un ordre à la garde mobile, le capitaine a refusé de le suivre; il a déclaré qu'il obéirait à ceux du président de l'Assemblée.

Un coup de fusil a été tiré de la foule; celui qui a tiré a été arrêté.

J'ai vu l'envahissement de l'Assemblée. Le citoyen Courtais avait la ferme résolution de faire évacuer la salle; il n'a pas pu le faire entendre; il a été arrêté.

Un individu me dit à midi qu'on irait à la chambre, d'en prévenir le général; qu'il serait fâché, à cause de ses cheveux blancs, s'il lui arrivait quelque malheur.

S'il y a résistance, on passera outre. J'ai prévenu le général.

Je l'ai vu renverser de l'entablement. Je ne l'ai pas vu aider les factieux à monter au-dessus de la porte.

Le général dit, le 14, au citoyen Sanson: « C'est demain que les baïonnettes jouent.

Lorsque le général a été arrêté, il m'a ordonné de brûler ses papiers; puis, sur mon observation, je les ai conservés.

Le général Courtais. — Je dis à Sanson d'aller chez Caussidière pour savoir ce qu'il y avait de nouveau.

Lauray, lieutenant de la 10e légion de la garde nationale. — J'ai vu le général sur le mur donner la main pour faire monter quelques-uns de la foule. Il parlait, mais je ne le comprenais pas.

Sur la demande du procureur-général, il a donné lecture par le greffier de la déposition écrite du sieur René, capitaine, et Gouaux père, absents.

Durand, élève du lycée Bonaparte. — J'ai vu le général Courtais sur l'entablement, tendre la main à quatre ou cinq personnes pour les attirer sur l'entablement. Je vis des hommes porteurs de bannières se précipiter par la porte.

Des insurgés criaient: A la bonne heure, Courtais est un brave homme.

Il fit monter des hommes qui portaient des bannières.

J'ai vu ces personnes qu'élevait le général Courtais sur l'entablement.

Ces personnes auxquelles le général Courtais tendait la main se sont trouvées plus tard à la porte de l'Assemblée.

Elles quittaient la bannière, puis une fois montées, elles la représentaient.

Le général ne tendait qu'une main; il avait son chapeau sur la tête.

Gouault fils, étudiant, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 55. — Nous nous précipitâmes au-devant de l'envahissement. Le citoyen Courtais était monté sur l'entablement. Il en fit monter un, puis il tomba sur ceux qui étaient au dessous. Celui qui fut élevé par le général Courtais avait, je crois, un drapeau. Le Peuple ne criait pas vive Courtais, puisqu'il fut renversé. Je suis certain que le général Courtais n'a pas voulu le repousser.

Nous applaudissons de grand cœur, et nous nous hâtons d'ouvrir nos colonnes à la circulaire ci-dessous, que le co-

mité démocratique socialiste vient d'adresser à l'armée de Paris:

« La réaction ne manquera de porter sur sa liste des candidats pour le département de la Seine plusieurs officiers généraux auxquels la loi électorale vient de faire, pour la représentation nationale, une position privilégiée. Les démocrates socialistes ont depuis longtemps la pensée arrêtée de faire asseoir sur les bancs de l'Assemblée nationale deux candidats choisis dans les rangs du Peuple de l'armée. Le comité démocratique socialiste n'a pas à désigner les candidats aux électeurs. Et quant aux candidats militaires, il importe avant tout qu'ils soient les élus des citoyens retenus sous les drapeaux. Le comité invite donc tous les corps de l'armée à se mettre en mesure de présenter des candidats choisis par eux dans leur sein.

« Paris, 18 mars 1849.

« Joly père, représentant du Peuple, d'Alton-Shée, Fosseyeux, Morel, Baudin, J.-B. Boquet, L. Madier - Montjau jeune, F. Courant, Songéon, Minor-Leconte, Servient, Paul Guichonné, Robillard, gérant du *Peuple*, Thavenet, Bellevue, Pardigon, Laporte, (André), Genillel, Duverdiér. »

Correspondance particulière du *RÉPUBLICAIN*. Paris, le 20 mars.

Le *Moniteur* promulgue ce matin la loi électorale.

— On s'attend à un mouvement insurrectionnel à Berlin et à Vienne pour le 20 de ce mois. Dans cette prévision, plusieurs ambassadeurs ont retardé les départs des courriers jusqu'au 21.

— On parle d'une note envoyée ces jours-ci, par le cabinet de Paris au gouvernement autrichien, pour déclarer que la France est décidée à ne pas intervenir, dans la lutte qui se prépare entre l'Autriche et le Piémont, à la condition qu'aucune autre puissance n'interviendra et notamment la Russie.

— Le lendemain du jour où il apprit que l'armistice venait d'être dénoncé, le citoyen Bois-le-Comte, représentant la France à Turin, envoya le premier secrétaire de la légation à Milan, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger la personne et les biens de nos compatriotes au milieu de la lutte terrible qui se prépare.

— Les dernières correspondances d'Egypte signalent un fait très grave. Le consul général chargé d'affaires de Russie à Alexandrie, a présenté une note pour protester contre des armements que vient d'ordonner tout récemment le gouvernement égyptien. Un bruit généralement répandu, attribue ces nouvelles levées à l'intention hautement manifestée par Abbas-Pacha de venir au secours de la Turquie si elle était attaquée par la Russie.

— Les fortifications d'Alexandrie, quartier général actuel de l'armée de Charles-Albert, sont complètement terminées. Elles ont été mises en état par le citoyen Montairel, savoisien d'origine, colonel du génie dans l'armée sardes et qui est un ancien chef de l'école Polytechnique.

— La consternation produite par les mesures violentes du ministère et par le glaive du bourreau n'est pas assez grande pour empêcher les démocrates parisiens à organiser de nouveau des banquets et des clubs. Les démocrates allemands, eux aussi, ne se sont point laissés intimider, et hier 19 mars, ils se sont réunis dans un banquet national, en commémoration de la révolution berlinoise des 18 et 19 mars 1848.

Les comités démocratiques, des étudiants, des Polonais et des Italiens ont reçu des invitations fraternelles d'y assister, ainsi que les citoyens Proudhon et Charles Pava, dont les sympathies si vives et si efficaces pour l'alliance des deux Peuples se sont manifestées à plus d'une occasion. Les citoyens Edouard Hervé le clubiste et Albert Maurin, qui avaient présidé le banquet Franco-Allemand de décembre dernier, doivent également y assister.

— Que les réactionnaires veuillent bien faire voter à l'Assemblée nationale, quelques pièces de cent sous pour la haute-cour, pour qu'elle puisse cesser d'employer le matériel monarchique.

Nous avons sous les yeux une cédule de taxe, délivrée à un témoin par le greffier de la haute-cour. Sur cette pièce, se détache en plein un timbre portant: COUR ROYALE DE BOURGES. CHARTRE DE 1830.

Nous pouvons bien dire, au moins, que les fonctionnaires payés par la République ont de singulières distractions.

— Nous commençons à croire que la couronne royale sur la trois d'honneur est un signe de ralliement. Ces insignes du modèle monarchique se multiplient de tout côté.

Nous avons vu, dans le même jour, un jeune homme amputé en juin, un des gardiens en uniforme des Champs-Élysées et deux gardes nationaux de faction à la porte de l'Assemblée nationale portant tous sur le cœur le signe de la royauté.

Toujours par distraction, sans doute?

— Les soldats et sous-officiers persécutés pour délit de lecture du *Peuple*, se font adresser ce journal par paquets chez les marchands de vin et fruitiers voisins de leur quartier.

— Un banquet a eu lieu, pour l'inauguration du cercle démocratique, dans les magnifiques rue et hôtel Richelieu. Des officiers de l'armée y étaient assis à côté de nombreuses notabilités de l'Assemblée, de Paris et des départements. Un seul toast a été prononcé à nos amis de Bourges par le représentant Gent.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du *RÉPUBLICAIN*. Suite et fin de la séance du 19 mars.

LE CITOYEN JULES FAYRE: Le citoyen Pierre Leroux n'était pas, que je sache, à cette manifestation. Moi j'ai vu les hommes qui s'introduisirent auprès du gouvernement provisoire porteurs d'armes cachées. Je les ai entendus menaçant le gouvernement provisoire, et voulant une récompense immédiate. Le citoyen Lamartine leur répondit avec cette majesté qui ne s'est pas démentie pendant toute la durée du gouvernement provisoire. (Bruit.)

On a parlé du 17 mars; permettez-moi d'en dire un mot: j'y étais. Le 17 mars a été la plus belle journée du gouvernement provisoire. (Agitation.) Cette manifestation répondait à une autre manifestation, que je ne veux pas qualifier. Ce jour-là, quelques ambitieux des clubs voulurent exploiter la manifestation du Peuple, mais le Peuple neutralisa cette velléité.

Le 16 avril, que fit le gouvernement menacé d'une manifestation semblable? Il fit battre le rappel, et, devant la garde nationale, les clubs changèrent leur manifestation menaçante en une démarche pour présenter à la patrie l'offrande du travail. Si les clubs n'eussent pas existé, le gouvernement n'eût pas été instruit, et il eût été renversé.

Après le 15 mai, sous le coup de la violation de l'Assemblée, un membre de cette Assemblée vint demander ce que proposait aujourd'hui le ministre de l'intérieur. La proposition fut mise aux voix, et personne ne se leva en sa faveur, pas même le ministre de l'intérieur actuel. (On rit.)

Chose étrange! citoyens, ce sont les hommes qui sont sortis du droit de réunion qui viennent se tourner contre lui. (Bravos, à gauche.) Pourquoi tant de luttes, tant de combats, si l'on devait venir ici doubler M. Guizot! (Nouveaux bravos.)

Serait-ce que ce droit dont vous vous êtes fait le champion était un moyen de guerre? Est-ce que vous n'auriez renversé la monarchie que pour conquérir un portefeuille? (Nouveaux bravos.)

Le droit de réunion a été posé par la Constitution, et les conséquences du droit de réunion, c'est l'existence des clubs.

L'orateur commente l'article 8 de la Constitution et l'appuie du rapport du cit. Marrast, puisque, dit-il, ce rapport paraît en être l'indispensable commentaire. (On rit.)

Vous allez quitter la scène, citoyens, quittons-la dignement; enveloppons-nous dans le drapeau de la révolution; laissez à la droite de la déchirer. (Bravos prolongés à gauche.)

L'orateur rappelle ce qui s'est fait après les événements de juin; il analyse la loi actuelle sur les clubs, et demande si ce n'est pas assez.

Vous nous dites que les temps sont changés depuis un an. J'en conviens; mais c'est précisément ce qui vous condamne. Il y a un an, les clubs pouvaient offrir des dangers en ouvrant la voie aux ambitieux; mais aujourd'hui les esprits se sont calmés, pourquoi fermez-vous les clubs? Vous ressemblez à un mari qui, pendant la tempête, mettrait toutes ses voiles dehors, et ne s'en servirait plus au moment du calme. (Sensation.)

La société se calme, les clubs aussi. Les renseignements imparfaits qui nous ont été fournis par le ministère de l'intérieur nous apprennent, que le nombre des clubs diminue, que la violence des orateurs diminue aussi.

Le ministre des finances nous a jeté, il y a quelques jours, du haut de cette tribune, des paroles de conciliation et de paix. Je ne sais comment il peut s'entendre avec son collègue de l'intérieur, qui, chaque jour, par l'organe du *Moniteur*, nous fait un tableau supérior de la situation. (On rit.)

Il est possible qu'à force de chercher à faire peur à la France, le citoyen Léon Faucher ait fini par se faire peur à lui-même. (On rit.)

Une voix: Le *Moniteur* ne contient que des mensonges. (Où! où!)

LE CIT. JULES FAYRE. Le socialisme, savez-vous ce qu'il deviendrait livré à lui-même, il finirait par s'entre-dévorer. (Agitation.) La propriété est inviolable et sacrée, le partage est impossible. Vous voulez mettre un frein à ces prédications insensées, incendiaires; hé bien! il ne s'agit pas de procéder comme on le pratiquait au moyen-âge envers les hérétiques. On les brûlait. Non! Il est des moyens plus efficaces; mais non, on les emprisonne! socialistes, aujourd'hui, parce que nous sommes dans une époque de progrès, de civilisation, au lieu de les convaincre pacifiquement de leur erreur, d'une manière claire, positive, leur erreur. Voilà ce que devrait faire et comment devrait procéder le citoyen ministre de l'intérieur, c'est ce que je conseillerais, et de ne pas user de la prison. Au lieu de faire violence, poursuivez-les par le raisonnement, ne les tenez point sous les verrous; c'est le seul moyen que je regarde comme un remède efficace. Ce n'est point l'exagération, l'ambition, qui domine dans les clubs ces hommes qui vous paraissent à craindre; c'est l'ignorance. Savez-vous comment fait le citoyen ministre de l'intérieur, comme a fait le Directeur, l'Empire, la Restauration, la Révolution de juillet. Et où en arrivera-t-il? Il ira les rejoindre. (Agitation.) En fermant les clubs, vous iritez les esprits et vous rendez alors dangereuses, les passions qui sont animées; faites plutôt un appel aux hommes dévoués, expérimentés, dans les douze arrondissements de Paris, et vous arriverez ainsi à convaincre: voilà une manière efficace. Citoyens socialistes, vous appelez le capital infâme. L'ouvrier qui, par ses économies, aura formé, au bout de quelques années, un capital qui lui servira à élever sa famille, ne lui rendra-t-il point un éminent service? Et vous appelez le capital infâme. Voilà pourquoi l'ouvrier a répondu qu'on le trompait.

Le cit. Faucher monte à la tribune et prononce un discours en faveur du projet de loi.

La séance est levée.

Séance du 20 mars. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST.

L'Assemblée repousse l'autorisation de poursuites contre les citoyens Bourboisson et Regnaud-Lagarrette.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux clubs.

Le citoyen Lacrosse demande l'urgence pour la discussion du projet relatif au traitement du vice-président de la République.

Cette proposition est mise aux voix. Deux épreuves étant déclarées douteuses, il est procédé au scrutin de division, qui donne le résultat suivant:

Nombre des votants	635
Majorité absolue	318
Pour	345
Contre	290

L'urgence est prononcée.

LE CIT. TURCK. La loi des clubs est sans doute une très belle loi. (Rires.) Le citoyen Léon Faucher se met à la hauteur des hommes qui ont proposé les cours prévôtales. (Rumeurs à droite.) La loi des clubs nous coûte déjà 600,000 fr.; je demande que l'Assemblée fasse tous les deux jours une séance de nuit pour pouvoir discuter rapidement le budget.

LE CIT. KERDREL. Les ouvriers sont violentés dans les ateliers par ceux de leurs camarades qui fréquentent les clubs. On nous dit que nous devrions supprimer aussi la presse, après avoir supprimé les clubs. Je repousse l'assimilation. Sans doute, il y a des journaux incendiaires qui semblent prendre à tâche de mettre le feu aux quatre coins de la société (rires et rumeurs), mais à côté il y a des journaux qui éteignent l'incendie. (Nouvelle hilarité.)

UNE VOIX. Les journaux éteignent.

LE CIT. KERDREL. Si ces interruptions ont pour but de donner une idée des clubs, on réussit. (Bruit.) L'incendie du club ne peut pas

